Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **50 (2003)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-369658

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

HENRY DUNANT AURAIT 175 ANS

Le premier Prix Nobel de la paix

ti. Un acte humanitaire spontané est à l'origine d'une idée qui a fait le tour du monde. Lors de son voyage en Italie effectué en 1859, le banquier genevois Henry Dunant fut profondément affecté par le spectacle de 40 000 morts et blessés abandonnés au soir de la bataille de Solferino. C'est ainsi qu'il lança une action de secours en faveur de toutes les victimes, des deux camps, Français, Italiens et Autrichiens.

Lors de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le président de la Confédération, Pascal Couchepin, a adressé, le 8 mai 2003, l'appel suivant à la population suisse:

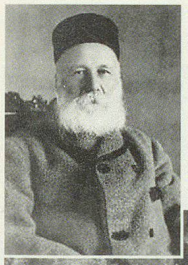

Henry Dunant, 1863.

Bataille de Solferino – 24 juin 1859.

«Cette année la Journée mondiale revêt un caractère particulièrement solennel car elle coïncide avec le 175e anniversaire de la naissance de Henry Dunant. Cet événement est l'occasion de souligner que l'esprit éclairé de l'illustre Genevois a été à l'origine du droit international humanitaire et du mouvement universel d'entraide et de secours qu'est la Croix-Rouge. La guerre en Irak nous rappelle le rôle indispensable et irremplaçable de la Croix-Rouge lors d'un conflit armé, pour protéger les soldats blessés ou prisonniers ainsi que la population civile, victime innocente de la violence. Pour lutter contre la misère et la détresse qui sévissent dans de nombreuses régions du monde, les Etats comptent sur l'action permanente des 178 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des personnes et des groupes les plus vulnérables.

Dans notre pays, la Croix-Rouge suisse remplit sa mission de partenaire des pouvoirs publics dans les domaines de l'action sociale, de la santé et de la politique des migrations. Sa collaboration est appréciée à tous les niveaux: Confédération, cantons et communes. Voilà pourquoi je demande à la population suisse de soutenir l'action de la Croix-Rouge. Berceau de cette institution, Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse maintient ainsi intacte et vivante sa tradition humanitaire.» □

A voir:

- Lieux commémoratifs de San Martino et Solferino, dans la plaine du Pô, au sud du lac de Garde: musées et monument de la Croix-Rouge internationale
- Musée de l'institut Henry Dunant, rue de Lausanne 114, 1202 Genève
- Musée Henry Dunant, Asylstrasse 2, 9410 Heiden AR

Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel. *CRS.*